



COMMUNE DE OBERSAASHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM
DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2025

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

HAUMESSER Christian
MELAYE Angéline
CORTIJO Juan

1^{er} Adjoint au Maire
2^{me} Adjointe au Maire
3^{me} Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard – COMBRE Rémy – FROMM Christine – FURLING Magalie –
GUIRA Rita – HILDWEIN Joël – SCHUBNEL Thierry – SPINDLER Camille

Absente excusée :

MAYNARD Marlyse

Secrétaire de séance :

Madame SPITZ Rachel

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Compte Administratif 2024 – Compte de Gestion 2024
- 3) Affectation du résultat
- 4) Vote des taux des impôts directs locaux
- 5) Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2024
- 6) Budget Primitif 2025
- 7) Fongibilité des crédits
- 8) Programme voiries 2025
- 9) Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant
- 10) Marché de fournitures de gaz naturel et d'électricité – groupement de commandes
- 11) Divers

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mars 2025 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. Compte Administratif 2024 – Compte de Gestion 2024

Le Compte Administratif est présenté par Monsieur HAUMESSER Christian, 1^{er} Adjoint, et se résume en ces termes :

- ✓ Excédent de fonctionnement : 441 006,95 €
- ✓ Déficit d'investissement : 35 764,60 €

Résultat de clôture 2024 : 405 242,35 €

Madame le Maire ayant quitté la séance, Monsieur HAUMESSER Christian, 1^{er} Adjoint propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2024
- DECLARE que le Compte de Gestion transmis par le Service de Gestion Comptable de Colmar est conforme au Compte Administratif établi par Madame le Maire.
- APPROUVE le Compte de Gestion 2024.

3. Affectation du résultat

Vu l'excédent de fonctionnement de	441 006,95 €
Vu le déficit d'investissement de	35 764,60 €
Vu la reprise en section d'investissement des restes à réaliser pour	114 200,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 441 006,95 € comme suit :

→ 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	149 964,60 €
→ 002 – excédent de fonctionnement reporté	291 042,35 €
→ 001 – report de la section d'investissement	- 35 764,60 €

4. Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,45 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,22 %
- taxe d'habitation : 8,73 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5. Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2024

L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes l'établissement d'un état présentant l'ensemble de indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué aux Conseillers Municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Nom et Fonction	Indemnité brute mensuelle/annuelle maximale	Indemnité mensuelle/annuelle perçue		
		Brut	Net	% de l'indem.max.
Mme GEBER Marie-Laure Maire	2 121,03 25 452,36/an	1 474,85 17 698,20/an	1 275,74 15 308,88/an	69,50 %
M. HAUMESSER Christian 1 ^{er} adjoint	813,88 9 766,56/an	813,88 9 766,56/an	704,01 8 448,12/an	100 %
Mme MELAYE Angéline 2 ^{me} adjointe	813,88 9 766,56/an	732,49 8 789,88/an	633,61 7 603,32/an	90 %
M. CORTIJO Juan 3 ^{me} adjoint	813,88 9 766,56/an	480,93 5 771,16/an	416,01 4 992,12/an	59,09 %
M. SCHUBNEL Thierry Conseiller Municipal délégué		468,59 5 623,08/an	405,33 4 863,96/an	
Mme FROMM Christine Conseillère Municipale déléguée		295,95 3 551,40/an	256,00 3 072/an	
M. HILDWEIN Joël Conseiller municipal délégué		295,95 3 551,40/an	256,00 3 072/an	
TOTAL	4 562,67 54 752,04/an	4 562,64 54 751,68/an	3 946,70 47 360,40/an	

A noter : Les élus ne bénéficient d'aucun avantage en nature ni d'aucun remboursement de frais de déplacement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'état annuel des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2024.

6. Budget Primitif 2025

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après avoir étudié chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

⇒ Dépenses de fonctionnement	:	952 436,00 €
⇒ Recettes de fonctionnement	:	952 436,00 €
⇒ Dépenses d'investissement	:	655 081,00 €
⇒ Recettes d'investissement	:	655 081,00 €

Accusé de réception en préfecture
098-216802462-20250414-01-14-04-2025-AR
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

7. Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 offre la possibilité au conseil municipal de déléguer à Madame le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Madame le Maire serait tenue d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Sur demande du Service de Gestion comptable de Colmar, la Commune doit autoriser, chaque année, cette fongibilité des crédits.

Après l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

8. Programme voiries 2025

Monsieur HAUMESSER Christian rend compte de la réunion de la Commission « Voiries » qui s'est tenue ce jour à 18 h 15.

Pour rappel : le Conseil Municipal - lors de la séance en date du 6 mars 2025 - avait retenu le programme de voirie suivant :

- La rue Saint-Gall (une partie) y compris l'Impasse
- La rue des Jardins (suite et fin)
- L'Impasse rue du Maréchal Leclerc.

A noter : ces travaux seront réalisés dans une démarche environnementale avec un impact sur le changement climatique.

La Commission « voiries » propose au Conseil Municipal de valider le choix de l'enrobé, à savoir celui de l'enrobé drainant - favorisant la gestion de l'eau de pluie - pour l'ensemble des voiries.

Pour ce qui concerne l'Impasse rue du Maréchal Leclerc, il y aura lieu de prévoir un alignement.

Quant à la rue Saint-Gall, le projet devra tenir compte de la sécurisation piétonne.

Pour information : ces travaux de voiries impliqueront plusieurs Maîtres d'Ouvrage :

- La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, au titre de sa compétence d'assainissement, sera maître d'œuvre des travaux d'assainissement. Elle sera également maître d'œuvre des travaux d'eaux pluviales.
- La Commune d'Obersaasheim sera maître d'œuvre des travaux de voirie.

Cette co-maîtrise d'ouvrage présente l'avantage de réaliser les travaux dans une même opération avec un maître d'œuvre unique.

Une convention transférera temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach à la Commune d'Obersaasheim.

A ce titre, la Commune d'Obersaasheim réalisera les procédures de passation des marchés, assurera le suivi du chantier et le paiement des entreprises pour l'ensemble des travaux. A la réception des travaux, la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach remboursera la part des dépenses relevant de ses compétences. La Communauté de Communes sera bien évidemment associée à l'ensemble de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE qu'une étude de faisabilité soit réalisée par le Bureau d'études Cocyclique (plans détaillés, note explicative, estimation des travaux, sécurisation rue Saint-Gall,...)
- PREND NOTE que les travaux d'assainissement seront pris en charge par la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer la convention de co-maîtrise à intervenir avec la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ainsi que toutes autres pièces relatives à cette opération.
- PREND NOTE que des dossiers de demandes d'aides financières vont être transmis à différentes instances (Agence de l'Eau, Région Grand Est, CEA, ...).
- DIT que les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits dans le Budget 2025.

9. Convention avec le Centre de Gestion pour la mise en place d'un archiviste itinérant

Madame le Maire rappelle les obligations de la Commune en matière de conservation des archives et fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans le cadre de ses missions facultatives, propose un service d'aide à la gestion des archives.

Dans ce cadre, il peut effectuer :

- Tri et classement des documents d'archives
- Conseils en archivage auprès du personnel de la Collectivité
- Suivi et remise à jour, impliquant l'intégration de nouvelles archives, l'élimination de documents devenus inutiles...

Madame le Maire informe le Conseil avoir sollicité le service « Archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour une visite de diagnostic (gratuite).

Une intervention prévisionnelle de 2,5 jours est nécessaire (2 jours sur site et 0,5 jour au Centre de Gestion). Le coût journalier en vigueur est de 300 euros (charges sociales comprises). Se rajouteront à ce coût, des frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à faire appel à un archiviste du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la réalisation d'une « maintenance » des archives de la Commune
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes et convention relatifs à la présente délibération
- PRECISE que les crédits nécessaires au paiement de la prestation sont prévus dans le Budget 2025.

10. Marché de fournitures de gaz naturel et d'électricité – groupement de commandes

La Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach constitue depuis 2018 des groupements de commandes pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité. Ces marchés arrivent à échéance le 31 décembre 2026.

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach propose un nouveau groupement de commandes entre la CCARB, les Communes membres et les établissements volontaires.

Le marché formalisé prendra la forme d'un accord-cadre alloti avec marchés subséquents et aura une durée de 4 ans, soit de 2027 à 2030.

Dans l'objectif d'élaborer les Dossiers de Consultations (DCE), la CCARB envisage de s'attacher les services d'un AMO, bureau d'études spécialisé en droit et réglementation de l'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas participer à ce groupement de commandes.

11. Divers

- a) Madame le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle elle n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- b) Madame le Maire informe les conseillers que les Services postaux acceptent de déplacer la boîte aux lettres - installée au 22 rue du Maréchal Leclerc (épicerie) - de quelques mètres, à savoir sur la façade Sud du bâtiment, comme demandé lors de la réunion du conseil municipal du 6 mars 2025.
- c) Madame le Maire fait part d'une demande d'une administrée, à savoir la mise en place d'un distributeur de « sacs à crottes ». Le conseil municipal décide de donner une suite favorable à cette demande. La mise en place sera effectuée Place de la Libération (centre village).
- d) Madame le Maire informe les conseillers qu'une nouvelle entreprise est présente dans le village - offrant différents services en métallerie et serrurerie. Il s'agit de « L'Atelier de Seppi ».
- e) Madame le Maire remercie :
 - Monsieur Loïc LIENHARD Loïc pour la mise à disposition d'une nacelle pour l'enlèvement des illuminations de Noël aux entrées du village
 - Messieurs Joël HILDWEIN et Gérard ACKERMANN pour l'enlèvement des dites illuminations.
- f) Madame MELAYE Angéline fait part d'une demande de mise en place d'un miroir de rue de la part d'un administré habitant rue du Maréchal Leclerc. Après divers échanges, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.
- g) Madame MELAYE Angéline fait part de l'organisation - par l'APE d'Obersaasheim/Geiswasser - d'une chasse aux œufs dans les deux villages le vendredi 18 avril 2025.
- h) Monsieur HILDWEIN Joël remercie le conseil municipal pour le financement des nouveaux casques de l'ensemble du Corps Communal des sapeurs-pompiers.
- i) Monsieur COMBRE Rémy informe qu'il serait souhaitable de sécuriser l'accès au disque dur du serveur. Un devis va être établi.
- j) Monsieur SCHUBNEL Thierry informe les conseillers que des travaux vont être entrepris à l'Eglise (réfection vitraux, ...).
- k) Monsieur SCHUBNEL Thierry signale un affaissement de rue devant la Maison Forestière.

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 14/04/2025

- l) Monsieur SCHUBNEL Thierry informe les membres de la mise en place d'un plan de lutte contre le frelon asiatique. Sa présence est confirmée dans notre secteur. Un frelon asiatique a d'ores et déjà été piégé sur Obersaasheim.
- m) Monsieur HAUMESSER Christian indique que la rencontre avec nos Amis de Guérin et de Romestaing est reportée à 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 21 h 19.

Obersaasheim, le 24 avril 2025

Le Maire,



Marie-Laure GEBER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mau", is written over the printed name of the mayor.

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20250414-01-14-04-2025-AR
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 14 avril 2025

- 1) Approbation du dernier procès-verbal
- 2) Compte Administratif 2024 – Compte de Gestion 2024
- 3) Affectation du résultat
- 4) Vote des taux des impôts directs locaux
- 5) Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2024
- 6) Budget Primitif 2025
- 7) Fongibilité des crédits
- 8) Programme voiries 2025
- 9) Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant
- 10) Marché de fournitures de gaz naturel et d'électricité – groupement de commandes
- 11) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 ^{me} Adjointe au Maire		
CORTIJO Juan	3 ^{me} Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale	<i>Absente</i>	
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal délégué		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale déléguée		
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
FURLING Magalie	Conseillère municipale		
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		

Accusé de réception en préfecture
068-216802462-20250414-01-14-04-2025-AR
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025